



# GROUPE D'ETUDE DU MEROU

## Assemblée générale

Carry-le-Rouet, le 25 janvier 2003

**Membres présents :** ALAZARD F., ALEGOET C., ANDRE M., BACHET F., BINCHE J.L., CABARET J., CANTOU M., CHARBONNEL E., COLLART D., CULIOLI J.M., DEVANNE S., FRANCOUR P., GALY J.L., GANTEAUME A., GARCIA D., GUYOT E., HARMELIN J.G., HARMELIN-VIVIEN M., HIREL N., KENNEL M.O., LE DIREAC'H L., LELONG P., LOUISY P., MONESTIEZ P., MOUTON P., MUSARD O., ODY D., RANCHER J., ROBERT Ph., SASAL P., SOURBES F., ZERLINI G.

**Membres excusés (avec 14 pouvoirs) :** AMET F., BAILLY N., BARNABE G., BAYLE J., BONHOMME F., CRUELLS C., FAURE E., GALZIN R., GOARANT C., GOUTTENOIRE T., GRANGE R., KARA H., LEJEUNE P., LENFANT Ph., LICARI M.L., MOSCONI P., MOUZDAHIR A., MOYNE-PICARD M., OLIVER G., PICQUART I., QUIGNARD J.P., RETORE C., ROSENFELD A., SIAU Y., SOURBES L., VALLETTE Ph., VALLON R., VICENTE N.

La séance est ouverte à 9 h 50.

Le président du GEM souhaite la bienvenue à tous les membres de l'assemblée et présente les excuses de ceux qui n'ont pas pu venir. Il remercie Roger GRANGE et Monsieur le professeur Pierre PENE, Maire de Carry-le-Rouet, qui nous accueillent aujourd'hui durant les « 10<sup>èmes</sup> journées de la mer ».

### Nouveaux membres

Onze demandes d'admission au GEM ont été acceptées par le Conseil d'administration :

#### membres actifs :

- Christian ALEGOET : *Président Commission Régionale de Biologie Subaquatique de la Côte d'Azur et Instructeur National de Biologie de la FFESSM, MF 2.*
- Jérôme BOURJEA : *Ingénieur halieute, apnéiste, participation aux campagnes Lavezzi 2002 et Port-Cros 2002.*
- David De MONBRISON : *Chargé de mission, travail sur l'élevage des mérours.*
- Gilles ESPOSITO : *Agent du Parc national de Port-Cros, BEES1, CAH 2B.*
- Emmanuel GUYOT : *Centre d'Étude et de Gestion de l'Environnement Littoral, participation aux campagnes Port-Cros 1999 et Lavezzi 2001 et 2002.*
- Marc Olivier KENNEL : *Biologiste, informatique : analyse spatiale, internet. Niv. III*
- Yves LETOURNEUR : *Maître de conférence à la Station marine d'Endoume.*
- Capucine MELLON : *Biologiste, Laboratoire ressources halieutiques IFREMER, CAH 1B.*
- Gilles ZERLINI : *Président de l'association « Le Poulpe » à Bastia.*

#### Membres correspondants :

- Alain BARCELO : *Président de l'association Parc Marin de la Réunion. CAH 1B.*
- Carmen MIFSUD : *Responsable environnement à Malte, spécialiste des algues et des espèces invasives.*

#### Propositions :

Des contacts seront pris avec Baki YOKES (Turquie), Ghazi BITAR et Michel BARISCH (Liban) pour devenir membres correspondants.

Le président rappelle que nous avons prévu une cotisation spéciale de 40 € pour les associations et autres organismes en tant que membres actifs mais en fonction de nos statuts, les membres sont admis uniquement à titre individuel. Cette disposition est donc annulée. La cotisation annuelle reste fixée à 10 € pour 2003.

## **RAPPORT MORAL**

Le président félicite toute l'équipe du GEM pour les nombreuses actions menées en 2002. Il donnera la parole aux différents responsables pour présenter les résultats des missions effectuées durant cet exercice.

Il remercie particulièrement P. MOUTON pour la réalisation du deuxième numéro de *Marginatus* qui constitue un excellent outil de communication.

La reconduction du moratoire et son extension à la pêche à l'hameçon constituait l'objectif prioritaire du GEM en 2002. Les démarches entreprises auprès des autorités compétentes ont reçu un accueil favorable, notamment de la part de Mr DESJARDIN, adjoint au Directeur Régional des Affaires Maritimes :

**PREFECTURE DE LA REGION P.A.C.A.                      ARRETE n°1113, du 30/12/2002**

**« La pêche à l'hameçon et la chasse sous-marine du mérrou brun - *Epinephelus marginatus* – sont interdites sur l'ensemble du littoral de la Méditerranée continentale du 1<sup>er</sup> janvier 2003 au 31 décembre 2007. »**

## **RAPPORT FINANCIER**

Présentation du rapport financier (ci-joint) par le trésorier F. BACHET. Le bilan fait apparaître une intense activité de l'association et un solde créditeur de 29 491,36 € au 01/01/2003.

**Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.**

## **RAPPORT D'ACTIVITE 2002**

*Les comptes rendus des missions peuvent être demandés au secrétariat du GEM.*

### **Radiotracking**

*Étude par télémétrie acoustique des déplacements du mérrou brun *Epinephelus marginatus* dans la Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio.*

Responsable : D. COLLARD

Étude réalisée, en octobre 2002, par le groupement EOL-CEGEL en partenariat avec le CREMA de l'Houmeau (unité mixte CNRS/IFREMER), la Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio et le financement de l'Office de l'Environnement de la Corse.

La deuxième phase de test des techniques et matériels de télémétrie acoustique s'est déroulée dans la réserve naturelle des Bouches de Bonifacio avec deux membres du GEM (Didier COLLART, Emmanuel GUYOT).

Les méthodes de capture sélectionnées lors de la mission 2001 n'ont malheureusement pas permis de capturer les 3 mérrou prévus. La capture de mérrou vivants dans des conditions peu traumatisantes reste très difficile à maîtriser. L'efficacité des méthodes est variable dans l'espace et dans le temps, malgré tous les efforts consacrés à cette phase opératoire. L'étude des méthodes de suivi de poissons par télémétrie en fixe a donc été menée sur des saupes *Sarpa salpa* et grâce à des simulations en plongée.

Les conclusions générales des missions 2001 et 2002 mettent en évidence trois points. Tout d'abord, l'inefficacité des méthodes de suivi en télémétrie en fixe dans un contexte topographique très accentué comme celui des Lavezzi. Ensuite, l'efficacité des méthodes de suivi en poursuite pour des missions unitaires de courte durée. Et enfin, le poids considérable des investissements humains et matériels liés à l'utilisation des méthodes de télémétrie acoustique pour le suivi des déplacements du mérrou brun.

## Mission Guyane

*Inventaire sous-marin du Grand Connétable – Mission d'étude de faisabilité.*

Responsable : Ph. ROBERT

Étude réalisée en novembre 2002 à la demande et avec le financement de la DIREN de Guyane.

Participants : M. CANTOU, P. FRANCOUR et Ph. ROBERT.

Objectifs : évaluer les méthodes à mettre en œuvre pour étudier la dynamique des population du mérrou *Epinephelus itajara* en vue de sa protection.

Le cycle biologique est très complexe avec un recrutement dans les estuaires puis migration vers le large avec probablement des zones de concentration dont, peut-être l'îlot du Connétable. A cause de la visibilité très réduite des eaux, il est impossible de faire des comptages visuels et il faut s'orienter vers des méthodes de prélèvement par pêche qui impliquent une étude longue et une présence permanente sur place ce qui est hors de la problématique actuelle du GEM. Il sera proposé de confier ce travail de 2 ou 3 ans à un étudiant sous la responsabilité administrative et scientifique de P. FRANCOUR (Université de Nice) et rémunéré par la DIREN de Guyane, le GEM apparaissant comme parrain ou coordonnateur.

Discussion : Des réserves sont émises quant à ce type de mission : opération marginale par rapport aux objectifs du GEM ; il faut éviter de se disperser et se consacrer à nos actions prioritaires.

Le GEM devient maintenant une référence, pour la première fois il est sollicité pour répondre à une demande. Ce type d'action permet d'élargir notre image et ne constitue pas une entrave à nos activités.

D. ODY signale que le WWF a une antenne en Guyane pouvant être un contact et un relais sur place.

## Génétique des populations

*Phylogéographie des Epinephelus spp. de Méditerranée*

Jean-François Allienne, Stéphanie Leroy et Pierre Sasal

Responsable : P. SASAL

Cinquante neuf cytochromes b d'*Epinephelus* spp. de Méditerranée ont été séquencés : 2 *Mycteroperca rubra* provenant d'Israël, 3 *Epinephelus caninus* de Tunisie, 3 *E. alexandrinus* (2 de Tunisie, et 1 d'Israël), 6 *E. aeneus* (3 de Tunisie et 3 d'Israël) et 45 *E. marginatus*. Les *E. marginatus* étudiés provenaient de 9 stations à l'intérieur de la Méditerranée. Il est à noter que nous avons séquencé 7 individus provenant de l'extérieur de la Méditerranée (2 du Sud-Ouest de la France, labellés « Pays-Basque » et 5 de Mauritanie) afin d'essayer d'augmenter la variabilité entre les individus.

Nos résultats montrent que le genre *Epinephelus* n'est pas monophylétique (groupe animal ayant les mêmes ancêtres) puisque des individus du genre *Mycteroperca* se placent au milieu des espèces appartenant au genre *Epinephelus*. Ce résultat même s'il est nouveau pour les espèces Méditerranéennes, ne l'est pas pour la science car une étude récente sur un plus grand nombre d'espèces incluant le genre *Cephalopholis* utilisant un autre marqueur moléculaire (16S ADNr), révèle cette paraphylie du genre (Craig et al., 2001). Une étude sur l'ensemble des Serranidae de Méditerranée, nous paraît intéressante à réaliser.

Par rapport à l'étude de 2000 nous avons séquencé deux fois plus d'individus et un fragment d'ADN 3 fois plus long. Les résultats obtenus ne sont malheureusement pas plus concluants. Cependant, notre étude met en évidence un mélange d'espèces au sein des échantillons identifiés comme *E. marginatus*. C'est le cas pour deux individus prélevés en Sicile dont les séquences se sont révélées être plus proches d'*E. haifensis* que d'*E. marginatus* lorsqu'elles étaient confrontées aux bases de données disponibles sur Internet (<http://www.ncbi.nlm.nih.gov>). Ce résultat soulève l'importance d'une bonne identification morphologique lors de l'échantillonnage (qui est généralement bonne) mais aussi l'importance de séquencer des espèces phylogénétiquement proches afin de ne pas conclure à la présence d'espèces cryptiques lorsqu'il peut s'agir tout simplement d'autres espèces. Le séquençage d'une zone plus variable de l'ADN mitochondrial telle la D-Loop pourrait nous aider à conclure de façon plus nette. Une telle étude peut aussi aboutir à une absence de structuration des populations de mérrou brun en Méditerranée. Un travail préliminaire est à l'essai actuellement sur quelques individus avant de l'entreprendre sur l'ensemble des échantillons dont nous disposons.

Discussion : Il est toujours d'actualité de récupérer des échantillons de différentes espèces de mérours et de toutes provenances (un morceau de nageoire dans de l'alcool à 70 ou 90°). Les membres correspondants du GEM dans les pays étrangers sont particulièrement sollicités.

### **Recensement de la population de mérour brun du Parc national de Port-Cros**

*Campagne « Ph. Tailliez » - Inventaire exhaustif triennal. Date : 7-11 octobre 2002.*

Responsable scientifique : J.G. HARMELIN

Responsable logistique : Ph. ROBERT

Responsable de l'équipe des apnéistes : M. CANTOU

Participants : 12 plongeurs, 7 apnéistes, 4 PNPC.

Financement par convention de partenariat avec le Parc national de Port-Cros.

Moyens : logistique et personnel du Parc national, semis-rigides prêtés par la société « Polyconcept », matériel sous marin de prises de notes offert par la société Beuchat.

#### Historique et bilan des recensements :

Après une campagne, en 1973, qui permit l'observation de 7 mérours à la Gabinière, les premiers vrais recensements ont commencé en 1983, d'abord uniquement à la Gabinière (26 mérours), puis, en 1989, ils se sont élargis à la côte comprise entre la pointe de la Croix et le Tuff. La méthode de recensement, avec plongeurs et apnéistes très expérimentés, a été appliquée tous les trois ans, depuis 1993, avec le même protocole et à la même période pour l'ensemble des eaux du Parc : 86 mérours en 1993, 160 en 1996, 299 en 1999.

#### Résultats de la campagne de 2002 :

Avec 410 individus au total, les effectifs du mérour brun ont augmenté de 37,0 % par rapport à 1999, particulièrement dans les zones présentant de vastes ressources en habitats et en nourriture, c'est-à-dire la Gabinière et surtout la portion de côte sud-est de Port-Cros comprenant la Croix, et Vaisseau et le Tuff.

Dans l'ensemble du Parc, et plus encore dans les secteurs les plus fréquentés par les mérours, leur augmentation d'effectifs va de pair avec une grande abondance d'autres poissons. La très grande richesse ichtyologique de la Gabinière, qui concerne toutes les espèces, depuis les petits planctonophages (bogues, spicara, anthias, etc.) jusqu'au grands prédateurs (dentis, barracudas, lous, dorades, etc), est une évidence constatée par tous les observateurs, plongeurs et apnéistes.

Les mérours sont très inégalement répartis géographiquement : la Gabinière (51,2 %) et la partie sud-est de Port-Cros (35,9 %) regroupent l'essentiel de la population.

Le nombre de petits mérours est resté constant entre 1999 et 2002, mais ils ont été sans doute sous-échantillonnés au cours du dernier recensement. La dominance des mérours de taille moyenne en 2002 est remarquable. Inversement, le nombre de gros individus, tous localisés à la Gabinière, la Croix et le Vaisseau, a diminué.

#### Pourquoi tant de mérours ?

- 40 années de protection dans les eaux du Parc,
- 10 années de moratoire permettant la libre circulation des mérours sur le littoral français,
- un réchauffement des eaux qui favorise les espèces méridionales.

Discussion : Pour la Gabinière, une carte détaillée en 3D des fonds a grandement facilité la préparation des plongées et le positionnement des données d'observation. Des cartes similaires pour les sites de la Croix et du Vaisseau devraient être bientôt disponibles.

Le service communication de Nausicaà a coordonné la médiatisation par un contact préliminaire avec les médias et un communiqué de presse élaboré en accord avec l'équipe du GEM. Bilan : 8 passages TV, 7 radio, 9 presse écrite.

Malgré l'accompagnement apporté aux journalistes présents, le sujet diffusé sur France 2 (JT 13 h du 11/10/02) sur la mission est utilisé comme prétexte à un débat contradictoire sur l'opportunité de la reconduction du moratoire. Ce reportage a provoqué de nombreuses réactions légitimes internes et externes au GEM.

Il serait intéressant de compléter ces données par des observations effectuées à la Gabinière en hiver par une équipe légère.

Certains d'entre nous ont constaté que les eaux de l'île du Levant sont beaucoup moins riches en mérours, et, d'une manière générale, en poissons que celles de Port-Cros. Plusieurs causes peuvent être invoquées : moins d'habitats propices ? braconnage ? tirs militaires ? bruits ?

## **Programme international juvéniles de mérours en Méditerranée 2002**

*Mission « Bébés Mérours » en Sicile, novembre 2002.*

Responsables : M. HARMELIN-VIVIEN, J.G. HARMELIN

Convention : G.E.M. - Université de Californie, San Diego.

Objectifs : identification des différentes populations de mérour brun dans le bassin occidental de la Méditerranée, par l'analyse microchimique des otolithes des juvéniles, et par l'analyse de différents marqueurs génétiques, afin de détecter les migrations d'individus entre régions.

Dans le cadre du Programme « Connectivity and Conservation of Fish populations in Marine Ecosystems », une mission a été réalisée en Sicile, du 3 au 16 novembre 2002, afin de capturer des juvéniles d'*Epinephelus marginatus*. Grâce à nos collègues siciliens de Castellammare del Golfo, nous avons pu prospecter une grande partie de la côte nord-ouest de la Sicile, ainsi que les fonds de l'île de Favignana. La densité des mérours, quelle que soit leur taille, est extrêmement faible, due sans doute à l'intensité de toutes les formes de pêche en Sicile. En 15 jours de mission et à 4 plongeurs, nous n'avons pu apercevoir qu'une trentaine de mérours. La récolte des juvéniles (9 individus seulement) a été effectuée en plongée libre au fusil et anesthésiques.

Toujours dans le cadre de ce programme, des récoltes de juvéniles d'*E. marginatus* ont été réalisées par nos collègues espagnols dans plusieurs îles des Baléares et dans le sud de l'Espagne (Cabo de Palos) au cours de cet automne (2002).

## **Mission d'inventaire dans la Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio**

*Missions Bouches de Bonifacio 2003*

Convention GEM / Office de l'Environnement de la Corse / Rés. nat. Bouches de Bonifacio

Responsable : J.M. CULIOLI ; participants : 4 plongeurs, 7 apnéistes, 3 personnel RNBB.

Logistique : Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio, FFESSM.

Objectifs : Poursuite de l'inventaire des sites de reproduction d'*Epinephelus marginatus* - Comparaisons des indices d'abondances de cette espèce dans le périmètre de la RNBB - Inventaire exhaustif de deux zones de l'archipel des Lavezzi - Inventaire des petits mérours de l'île Lavezzi.

La mise au point d'une méthode de comptage, permettant de couvrir des grandes surfaces, reproductible au sein de la Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio mais également dans d'autres secteurs de Méditerranée a été mise au point au cours des précédentes missions 2000 et 2001. Cet IKA (Indice Kilométrique d'Abondance) en période de présence maximale des mérours sur les sites de reproduction est depuis 2001 comptabilisé uniquement sur les surfaces rocheuses grâce aux moyens de communications plongeurs-surface.

Comme en 2000 et 2001, la mission 2002 a été réalisée principalement dans l'archipel des îles Lavezzi. Les zones des Moines ainsi que de Capu di Feno ont fait également l'objet de prospections. Cette année, 13 transects ont été réalisés pour une longueur totale de 13,7 km correspondant à une surface couverte de 41 ha.

Les premières comparaisons inter-zones de ces indices confirment les tendances enregistrées en 2001. La tour des Lavezzi présente des indices d'abondances plus élevés que les autres zones de l'archipel des Lavezzi (Est, Zone de non-prélèvement et Cavallo). Les premiers indices calculés dans la zone de non-prélèvement des Moines sont semblables à ceux de l'Est des Lavezzi et ZNP Lavezzi. Les faibles valeurs de la zone de Capo di Feno sont confirmées par les transects réalisés cette année. Les indices d'abondance de la zone de la Tour étaient largement plus élevés en juillet 2002 par rapport à juillet 2001.

La mission 2002 a également permis de réaliser un inventaire exhaustif des zones remarquables identifiées grâce aux transects dans l'archipel des Lavezzi : la zone de Becchi (37,7 ha) et le sec de la Tour (13,2 ha). La coordination entre les plongeurs et les apnéistes a permis de localiser et de cartographier les mérours des deux zones. La zone de Becchi présente un effectif de 80-81 mérours (densité : 10,8 ind/ha de roche). Cette même zone avait fait l'objet d'un recensement lors de la mission Lavezzi 1989 qui comptabilisait, à l'époque, moins de dix mérours sur la zone. La zone du sec de la Tour est plus densément peuplée avec un effectif compris entre 159 et 179 mérours (densité minimum : 14,6 ind/ha de roche ; densité maximum : 16,5 ind/ha de roche). Les bébés mérours sont très peu abondants autour de l'île Lavezzi. Moins de cinq individus d'une taille inférieure ou égale à 20 cm ont été localisés à l'Est de l'île.

Discussion : Des fiches d'identification de mérours et de leur habitat ont été faites par S. DEVANNE avec photos et descriptions (par la suite, les photos pourraient être

avantageusement par la vidéo). Elles doivent permettre de suivre dans le temps quelques habitats remarquables et le ou les mérous qui les colonisent.

### **Enquête sur les juvéniles de mérous bruns en Méditerranée nord-occidentale**

Responsable : P. FRANCOUR

P. FRANCOUR recueille toujours les fiches de signalisation de jeunes mérous. Il dispose actuellement de près de 300 observations qui confirment les résultats présentés lors du symposium de 1998 [ *Francour P., A. Ganteaume, 1999 - L'arrivée progressive de jeunes mérous (Epinephelus marginatus) en Méditerranée nord-occidentale. Mar. Life, 9 (1) : 37-45* ]. Les individus de 2-3 cm sont âgés de 2 mois, ceux de 6 à 10 cm, de 10 à 12 mois. Les plus petits vivent près de la surface puis ils se répartissent en profondeur. Depuis 1997, il y a eu chaque année au moins une reproduction dans, au moins, un site du littoral

### **Enquête « Mérous des côtes françaises »**

Responsables : P. LELONG et J. CABARET.

L'enquête prévue en 2002 par l'intermédiaire des commissions biologie de la FFESSM n'a pas pu se faire. Le recensement global, à grande échelle, ne peut pas fonctionner, cependant, il y a de nombreux plongeurs qui ne demandent qu'à collaborer avec le GEM. On peut utiliser la compétence de ces plongeurs, ces structures ou ces clubs, intéressés et motivés, pour travailler sur quelques sites choisis.

Discussion : P. FRANCOUR a fait un test à La Ciotat avec des plongeurs de la Commission Bio de l'Ardèche : après avoir formé les plongeurs sur la technique et la méthodologie, P. FRANCOUR et A. GANTEAUME les ont laissé maître d'œuvre du comptage et y ont participé. Le test n'est pas concluant et les résultats inexploitable (manque de rigueur, sous-estimation des tailles, ...). Il faut toutefois essayer d'utiliser efficacement ces bonnes volontés en demandant, par exemple des photos ou des films pour alimenter la base de données RECOMERO. On peut essayer d'accentuer la formation de l'équipe de plongeurs et de la valider sur un site connu.

J.L. BINCHE signale qu'il y a également eu un manque de rigueur et de technicité dans certains comptages pris en compte par le GEM. Le président précise que lorsqu'une mission se fait sous l'étiquette du GEM elle doit être conduite avec un protocole scientifique éprouvé par le GEM et avec les procédures administratives définies par les règles de la plongée professionnelle.

F. ALAZARD : le site des îles de Lérins pourrait être choisi pour l'enquête : il est géographiquement favorable, non protégé et soumis à une forte pression humaine. P. FRANCOUR verra si on peut y conduire un suivi comparable à celui de La Ciotat.

### **Inventaires des populations de jeunes mérous (île de Porquerolles)**

Responsable : M. ANDRE

En 2001, 4 mérous avaient été recensés sur 5 km de la côte rocheuse sud-ouest de Porquerolles. Cette étude a été complétée en 2002 sur 5,6 km de la côte sud : 2 mérous observés, un de 21 cm dans 5 mètres d'eau et un de 23 cm à 11 m de profondeur. Au total, sur 11 km de linéaire côtier exploré entre 0 et 15 m, seulement 6 mérous ont pu être observés. Il est souhaitable de faire un recensement complet, de type Port-Cros, afin de comparer les deux îles dont les environnements sous-marins sont assez semblables mais les statuts de protection différents.

Discussion : J.G. HARMELIN confirme que lors d'autres missions, à Porquerolles, il a pu constater qu'il y a peu de mérous et qu'ils sont très craintifs.

### **Mission d'inventaire dans la Réserve marine de Cerbère-Banyuls**

*Recensement des mérous de la Réserve marine de Cerbère-Banyuls – suite.*

Suite de la convention GEM / C. G. des Pyrénées Orientales / Rés. mar. Cerbère-Banyuls.

Responsable : M.L. LICARI.

Suivi réalisé le 21 août 2002 à Banyuls-sur-Mer.

Site étudié : la zone de protection renforcée de la réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls (Pyrénées-Orientales).

Après le recensement global d'*Epinephelus marginatus* effectué début septembre 2001 sur l'ensemble de la réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls, une série de plongées a été organisée pendant l'été 2002 dans la zone de protection renforcée du cap Rédéris : l'inventaire réalisé le 21 août 2002, ainsi que des explorations complémentaires (12/07/02, 09/08/02, 14/08/02, 27/08/02 qui avaient pour but l'identification des territoires des mâles dominants et l'observation des parades sexuelles et poursuites) ont été effectués à une période bien particulière où la structure des peuplements est profondément modifiée par le regroupement de mérous en période de reproduction. Il ne s'agit donc que d'une image ponctuelle et à un instant particulier de la zone considérée.

On ne peut donc pas affirmer que les 116 mérous dénombrés en 2002 dans la zone des secs (78 en 2001) par les scaphandriers et les 17 décomptés par les apnéistes cette année (13 en 2001) le long du linéaire côtier de l'intégrale traduisent un enrichissement du peuplement en *E. marginatus* du site exploré. Rappelons que l'inventaire de septembre 2001 avait été réalisé après un coup de vent de tramontane qui, par brassage, avait sensiblement modifié les équilibres physico-chimiques et en particulier fait baisser la température de l'eau.

Dans la zone des secs, 11 % de mérous recensés avaient une taille supérieure à 80 cm, 82 % mesuraient entre 40 cm et 80 cm, le reste, soit 7 % se situait dans la tranche 20 cm – 40 cm. Aucun animal de taille inférieure à 20 cm n'a été rencontré par les plongeurs scaphandriers. Dans la frange littorale, les apnéistes ont rencontré 17 *E. marginatus* : 3 étaient "gros" (70 à 90 cm), les autres mesuraient de 35 cm à 60 cm.

Il est prévu de réaliser des comptages à d'autres périodes afin de disposer d'une répartition plus réaliste des peuplements de mérous dans et hors de la réserve. Pour l'avenir à court terme, une nouvelle journée de relevés sera organisée début août 2003.

## **Législation**

Actions en justice : G. ZERLINI nous fait part du jugement rendu pour l'action en justice menée contre un braconnier. L'association Le Poulpe et l'Office de l'Environnement de la Corse étaient parties civiles contre un Tchèque ayant tiré un mérou dans la réserve des Bouches de Bonifacio en septembre 2002. Condamnation à la saisie du matériel, 2000 € d'amendes et 2000 € de dommages et intérêts.

Une autre action est en cours, initiée par Le Poulpe, deux autres par le GEM.

Le GEM se portera systématiquement partie civile contre les braconniers et essayera de médiatiser les affaires.

J.M. GALY : la FFESSM prendra des mesures lorsqu'un de ses membres sera pris en flagrant délit et condamné par la justice.

Espèces marines protégées en Corse : G. ZERLINI présente les différences entre la législation en vigueur sur le littoral continental français et celle appliquée en Corse :

Moratoire d'interdiction de pêche sous-marine jusqu'au 31 / 12 / 2004 : *Epinephelus alexandrinus*, *E. caninus*, *E. guaza* et *Polyprion americanus* ; *Hippocampus hippocampus* et *H. ramulosus* ; *Hommarus gammarus*, *Palinurus elephas*, *P. mauritanicus*, *Maja squinado* et *Luria lurida*

## **PROGRAMME 2003**

### **Moratoire**

Évaluation de l'impact de l'extension du moratoire à la pêche à l'hameçon notamment sur les secteurs non protégés.

Mise en place d'une large information du public et des professionnels concernés.

Discussion : Dans 5 ans, le moratoire arrivera à expiration et il faudra pouvoir présenter à nouveau aux instances politiques, des arguments valables pour une éventuelle prolongation. On risque d'avoir une opposition supplémentaire, de la part des pêcheurs.

On a pu mettre en évidence une augmentation importante des populations de mérous dans les zones protégées, c'est moins net hors de ces zones. Il faut mettre au point un **modèle mathématique** du fonctionnement des populations de mérous. P. FRANCOUR a actuellement une étudiante qui travaille sur ce projet. Il recueille tous les éléments susceptibles d'entrer dans le fonctionnement du modèle.

### **Inventaires des populations de mérours de la Gabinière en hiver**

Responsable : J.G. HARMELIN

Les données des inventaires triennaux seront complétées par des observations effectuées à la Gabinière en hiver par une équipe légère.

### **Inventaires de la population de jeunes mérours autour de l'Île de Bagaud**

Responsable : F. SOURBES

Poursuite, en hiver et en automne, des inventaires identiques aux missions précédentes.

### **Enquête « Mérours des côtes françaises »**

Responsables : J. CABARET, P. FRANCOUR et P. LELONG.

Le travail sera fait par des équipes formées, sous contrôle des commissions Bio., validées sur une zone connue. Les 3 ou 4 sites choisis hors zone protégée le seront en fonction de l'intérêt par rapport à leur population de mérours et en fonction des équipes qui y travailleront.

### **Mission d'inventaire dans la Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio**

Responsable : J.M. CULIOLI ; participants : plongeurs GEM et apnéistes FFESSM.

Date : été 2003

Financement par convention avec l'Office de l'Environnement de la Corse.

Poursuite des missions de 2000, 2001 et 2002 ; En 2003, la mission GEM devrait être orientée sur la vaste zone des Moines-Bruzzi. Les transects de la zone des Cerbicales, de la tour des Lavezzi ainsi que les premières prospections dans la partie sarde du Parc marin international seront réalisés en régie par la Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio (Office de l'Environnement de la Corse).

### **Programme international juvéniles de mérours en Méditerranée**

Responsables : J.G. HARMELIN et M. HARMELIN-VIVIEN.

Poursuite de la mission 2002 à l'automne prochain ; prélèvements prévus en Corse et en Sardaigne avec la coopération de nos collègues corses membres du GEM, ainsi que dans le sud de l'Espagne et, peut-être, sur les côtes d'Afrique du Nord.

### **Programme reproduction du mérour**

Responsable : M. CANTOU.

Essais de récupération de gamètes de mérours matures sur les marchés espagnols ou corses, fécondation in vitro et étude du développement à Sète.

### **Mission Guyane**

*Inventaire sous-marin du Grand Connétable.*

Responsable : Ph. ROBERT

Après l'étude de faisabilité et les prises de contact, mise en place de la collaboration DIREN Guyane – Université de Nice – GEM.

## **MÉDIAS ET COMMUNICATION**

### **Bulletin de liaison *Marginatus***

Responsable : P. MOUTON.

Élaboration du numéro 3 (année 2003). Envoyer les articles à P. MOUTON (disquette + papier) avant fin février. Le tirage sera plus important, 2000 exemplaires, pour une diffusion élargie. Mise en ligne d'une version PDF sur le site Web par les responsables du site. Modification du comité de lecture : J.L. BINCHE, J. CABARET, M. CANTOU, P. FRANCOUR, A. GANTEAUME, J.G. HARMELIN, Ph. ROBERT

### **Site Internet**

Responsables : D. ODY, F. ALAZARD, D. GARCIA, M.O. KENNEL.

Création d'un site spécifique au GEM en remplacement de l'hébergement sur le site [www.aquanaute.com](http://www.aquanaute.com). Récupération des éléments en place sur aquanaute, mise à jour, Mise sur le site de Marginatus (les 2 anciens numéros et les suivants) et des Mémoires du Symposium.

## **Promotion du GEM et du mérrou**

### Exposition

Présence du GEM dans les salons spécialisés et les expositions : réalisation de 3 panneaux sur support souple: présentation du GEM (Ph. ROBERT) ; biologie du mérrou (P. LELONG) ; le mérrou et l'homme (M. CANTOU). Il faut prévoir le coût lié aux frais de transport et d'hébergement pour une ou deux personnes. Nous devrions pouvoir bénéficier d'un stand gratuit à Antibes et d'un accueil sur un stand partenaire (Beuchat) à Paris.

### Plaquette

Réalisation d'une plaquette reprenant le contenu des 3 panneaux. Nausicàa nous aidera pour la réalisation graphique.

### Affiches et affichettes

Des affiches et affichettes sur la protection du mérrou à travers le moratoire seront éditées, il est demandé à ceux qui connaissent des infographistes de faire des propositions.

### Film

J. RANCHER nous propose de réaliser un film sur le GEM et le mérrou en collaboration avec une équipe vidéo du CEA, Ph. ROBERT et J. CABARET travailleront sur le scénario.

## **QUESTIONS DIVERSES**

J.L. GALY nous fait part de la refonte du règlement des compétitions de pêche sous-marine par la FFESSM ainsi que de la poursuite du travail sur le permis de pêche. Le GEM salue les efforts de la Fédération et souhaite, *in fine*, la suppression des compétitions.

D. ODY nous lit un courrier de Alain FORET, secrétaire général de la FFESSM, nous informant des souhaits de la Fédération de « faire évoluer profondément ses action envers l'environnement » et de sa candidature ès qualité au sein du GEM. Le président répondra que nos statuts ne permettent que des candidatures individuelles et que la Fédération est déjà largement présente au sein des membres de l'association, de son conseil d'administration et de son bureau.

Ph. ROBERT propose de faire réaliser des pins (GEM ou mérrou). Ils seraient déclinés de deux façons : une série en laiton pour la vente et une série très limitée, en argent, destinée à honorer des personnalités ayant œuvré pour notre cause. Il propose également de commander des bonnets à l'effigie du GEM, de la même facture que les casquettes. Accord est donné pour la confection des bonnets.

P. FRANCOUR demande que chaque membre du GEM se définisse en 3 ou 4 mots clés afin de trouver plus facilement le plus compétant d'entre nous pour répondre aux questions diverses adressées au GEM.

A. GANTEAUME propose d'accueillir l'Assemblée générale de 2004 à l'Atelier Bleu, à La Ciotat. Le GEM donne son accord de principe.

**Pour clôturer cette assemblée générale, S. DEVANNE nous présente un diaporama sur les missions effectuées par le GEM depuis sa création.**

La séance est levée à 18 h 15.

**Appel à cotisation pour les membres actifs – année 2003**  
pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait : chèque de **10 €** à l'ordre du GEM.

*Pièces jointes : Bilan financier 2002 ; Listing des membres du GEM*